

---

---

SOUMISSION DE LA VILLE D'AUXERRE AU ROI LOUIS XI,  
APRÈS LA MORT DU DUC CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

## I.

Il est un temps, dans l'histoire, où le rôle politique de la ville d'Auxerre présente un vif intérêt, c'est celui pendant lequel elle a dépendu du gouvernement des ducs de Bourgogne de la deuxième race. Placée, alors, entre la France et la Bourgogne, dépendant un peu de l'une et un peu de l'autre, le parti qu'elle prenait dans les événements devait faire pencher la balance du côté où elle pesait. Ses habitants, modestes bourgeois, peu connus de nos jours, ont quelquefois tenu, dans le pli de leur robe, la destinée de la France.

L'anarchie du règne de Charles VI avait fait éclater, dès l'an 1417, des dispositions d'une partie des habitants en faveur du duc de Bourgogne, qui avait su plaire à la France par sa popularité. Les années suivantes, le duc Jean domina tout à fait dans la ville, et il put, en 1435, y établir son quartier général contre les troupes du dauphin, qui assiégeaient Cravan. Le succès qu'il obtint devant cette place fut consacré à Auxerre par un acte qui nous montre que l'aveuglement des partis les porte toujours aux exagérations. Le chapitre cathédral, d'origine bourguignonne, voulant célébrer perpétuellement la victoire de Cravan, qui lui avait fait recouvrer sa meilleure seigneurie, fonda, dans son église, une messe dite *de la Victoire*.

Depuis ce temps, Auxerre demeura sous l'autorité du duc de Bourgogne, grâce au zèle de son bailli, Jehan Regnier, et de ses autres officiers. Les bourgeois en refusèrent l'entrée au jeune roi Charles VII, que conduisait Jeanne d'Arc; le traité d'Arras (1435) fit passer, définitivement, la ville et le comté d'Auxerre sous le gouvernement local.

## II.

Pendant le règne de Louis XI, la situation de la ville se des d'une façon curieuse. Ce prince cauteleux, qui redoutait son atieux voisin de Bourgogne, écrivait à ses chers et bien-aimés les bitants d'Auxerre de bien garder la fidélité qu'ils lui devaient cor à leur souverain seigneur. — On voit, par là, que le roi n'avait cédé tous ses droits par le traité d'Arras. — Dans une autre lettre leur fait part des motifs qui l'avaient porté à céder, temporairement le duché de Normandie à son frère, etc. Et, d'autre part, le p royal veillait aux intérêts des bourgeois du roi, et leur rendait justice.

Le duc Charles-le-Téméraire n'épargnait pas non plus les lours et les promesses. Quelle ne devait pas être la fierté des bourgeois des échevins qui tenaient, de la sorte, dans leurs mains, la clef de France de ce côté ! En 1465, le duc leur fit remise de tous les impôts qu'ils lui devaient. Cependant, leur fidélité demeura douteuse jusqu'en 1470. Pressés, alors, de se déclarer, ils arborèrent les couleurs de leurs ducales et refusèrent au roi l'entrée de leur ville. Toutefois, cet événement n'eut pas lieu sans troubles : les uns prenant le parti du duc, les autres celui du roi (1). Alors des représailles cruelles furent exercées par les royalistes, et le comté fut exposé aux courses de leurs soldats, qui venaient jusqu'aux portes de la ville.

Les possesseurs des seigneuries de l'Auxerrois se divisèrent en deux partis, et l'on vit, même, dans un même pays où la seigneurie était indivise, l'un des deux seigneurs être français et l'autre bourguignon.

## III.

α Lorsqu'on eut appris, à Auxerre, la mort du duc Charles,

(1) Lebeuf II, 321.

Lebeuf, on se hâta de se soumettre entièrement au roi Louis XI. Le prince était alors au château de Selmes en Vendemois, où il dressait ses batteries pour s'emparer de l'héritage de la fille de Charles-le-Téméraire. Ce prince avait été tué devant Nancy, le 5 janvier 1477; quatre jours après, le roi fut informé de l'événement, par le moyen des postes qu'il avait établies dans le royaume. Il donna aussitôt ordre à Chaumont d'Amboise, gouverneur de Champagne, de s'emparer des deux Bourgognes. Celui-ci ne perdit pas de temps, et tournant ses regards vers Auxerre, il y envoya noble homme, Jean de Bosredon, son lieutenant, et noble homme Jehan Rapine, conseiller et maître-d'hôtel du roi. Ces délégués, craignant un mauvais accueil, s'arrêtèrent à Héry et envoyèrent sonder le terrain par M. de Couraan, accompagné d'un hérault d'armes qui devait requérir l'obéissance au nom du roi. Les Auxerrois, fatigués de la rudesse du gouvernement de Charles-le-Téméraire et de l'état lamentable des campagnes voisines, où il ne poussait que des ronces et des épines, par le malheur des guerres, s'empressèrent de se soumettre. C'est dans le procès-verbal même de cette soumission, qui nous a été conservé (1), que nous trouvons les détails de ce récit. La reddition de la ville d'Auxerre date du 14 janvier.

Jehan de Bosredon, averti par ses envoyés de la situation favorable des esprits, se hâte d'accourir. Il est reçu à la chambre de ville par le bailli Jehan Regnier, fils du célèbre poète, qui avait convoqué les gens d'église, les officiers du roi, les douze jurés, ainsi que les gouverneurs et grand nombre de bourgeois et notables habitants. Les commissaires du roi se présentent et requièrent le serment de fidélité. Jehan Rapine, qui était du pays, use de toute son influence pour les déterminer; il leur montre les lettres de créance qui l'autorisent à prendre possession de la ville et du comté, et fait valoir l'intérêt qu'ils avaient à rentrer sous la domination directe du roi. Le procès-

(1) Archives de la ville.

verbal rapporte, avec son ton officiel, que les habitants firent libéralement, et de bon cœur, le serment qu'on leur demandait « et qu'ils » remercièrent, en toute humilité, le roi, de ce que son bon plaisir et » noble vouloir, estoit de les réunir à la couronne de France, à la » quelle ils estoient de longtemps annexéz. » Pour montrer leur obéissance, ils remirent les clefs de leur ville entre les mains de Jehan Rapine.

Les commissaires ayant ainsi heureusement réussi dans leur entreprise, en donnant avis à Louis XI qui, dit la charte, « fut très content et renvoya hastivement, trois jours après le messenger porteur du brevet de gouverneur de la ville et comté d'Auxerre, pour Jehan Rapine, et de lettres adressées aux gens d'église, nobles, officiers, bourgeois et habitants d'Auxerre, » dans lesquelles il ne leur épargnait pas les cajoleries. Il leur dit : « qu'en effet, il avoit soeu, par son dit » maître d'ostel, la vraie obéissance que lui avoient faite et que en dé- » monstrant leur loyauté, estoient les premiers qui s'estoient mis en » ses mains, dont si acertes et de bon cœur que faire le pouvoit, il » leur remercioit et que, en remuneration de ce, il estoit délibéré de » les entretenir et garder en leurs libertez et franchises, et aussi en » tous leurs estas et offices, et que se aucunes subventions avoient esté » mises sur ceux du temps du feu duc, que le roy les abolysoit et les » maintiendroit et traiteroit ainsi qu'ils estoient du temps du duc » Philippe. »

Le roi, désirant s'attacher tout à fait sa bonne ville d'Auxerre, ordonna à M<sup>e</sup> Jehan Rapine de lui amener les plus notables des habitants, pour leur répéter, de vive voix, ce qu'il leur écrivait, voulant, disait-il « les bien traiter, aussi bien et mieulx s'il pouvoit, qu'ils estoient du temps » du duc Philippe, qu'il n'oublieroit jamais qu'ils estoient les premiers » qui s'estoient mis en ses mains. » Ils devoient, en même temps, apporter la procuration des habitants du reste du comté, pour prêter serment de fidélité. Louis XI comptait bien sur son adresse pour fasciner les députés auxerrois et les attacher à son parti. On sait combien il aimait à vivre avec des gens de classes inférieures, se défiant de ses nobles,

qui l'avaient si souvent trompé. Les Auxerrois, enchantés, désignèrent aussitôt les députés qui devaient accompagner M<sup>e</sup> Rapine. Le clergé nomma les abbés de Saint-Germain et de Saint-Marien, l'official et deux chanoines; les habitants choisirent le bailli, le gruyer, M<sup>e</sup> Jehan Thyrd, seigneur du Mont-Saint-Sulpice; M<sup>e</sup> Blaise Tribolé, avocat; Germain Trouvé, licencié en lois, élu; Claude Labbé, grenetier du grenier à sel; l'illustre Jehan Johannis, docteur en médecine; le receveur de la ville et deux autres bourgeois. On les chargea de mémoires pour le roi, concernant les besoins du pays et les impôts qui écrasaient les habitants. Dans la même pièce, il fut pourvu aux frais du voyage et à ceux qu'avaient nécessité les présents faits aux officiers du roi, depuis la venue de messire de La Roche de Coursan, Rapine et autres officiers du roi. Cet usage, de faire des présents aux serviteurs du roi et aux grands personnages, était général au moyen âge, il était passé en règle de leur offrir en abondance des produits du pays.

L'ambassade demandée par Louis XI porta ses fruits. Les Auxerrois obtinrent l'union définitive de leur comté à la couronne, la confirmation de leurs privilèges, l'érection du bailliage en bailliage distinct de celui de Sens. Le roi prit encore d'autres mesures pour favoriser ses bons amis les Auxerrois qui, depuis ce temps, lui demeurèrent fidèles et repoussèrent toutes les suggestions des agents de la duchesse Marie de Bourgogne.

QUANTIN.

